

Finances

Le budget 2021 a été voté lors du Conseil Municipal du 15 avril dernier.

Budget

Budget primitif 2021

Balance générale :

LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	7 511 209 €	7 511 209 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	8 343 864 €	8 343 864 €

Fiscalité

La municipalité a adopté depuis 30 ans le principe du maintien de la pression fiscale. Ainsi, les taux d'imposition locale votés en 2021 sont les mêmes qu'en 2020.

Libellé	2019	2020
Taxe foncière sur les propriétés bâties	21,05 % (commune)	42,59 %
	24,36 % (département)	
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	58,19 %	58,19 %

L'ensemble de la fiscalité économique ayant été transférée à la Communauté de Communes du Liancourtois-La Vallée Dorée au 1er janvier 2018, ce sont désormais les élus intercommunaux qui votent les différents taux (CET, IFER et TASCOTM).

La taxe d'habitation a été supprimée.

Endettement

L'endettement actuel de la commune de Liancourt est nul : 0 € / habitant

À télécharger

Fichier

[Débat d'orientations budgétaires 2021 \(.pdf - 1.42 Mo\)](#)